



SATAA

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Cette mission existante en Ardèche depuis 2005, est nouvellement mise en place depuis septembre 2023 sur la Drôme. Elle est assurée par une chargée de mission.

Il s'agit d'une mission d'animation à destination des élus et agents en charge de l'assainissement non collectif (ANC). Le SATAA permet un échange de bonnes pratiques et la diffusion d'informations tout en construisant un état de la situation de l'ANC à l'échelle des deux départements.



SES ATOUTS : expertise technique et réglementaire, connaissance locale & vision bi-départementale, animation, coordination, conception et diffusion d'informations, réseau professionnel.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Assistance à la création des Services publics d'assainissement non collectifs (SPANC)
- Conseils au bon fonctionnement des SPANC : accompagnements dans certains choix techniques, administratifs et stratégiques liés au fonctionnement du service (matériel, tarification, actes administratifs...). Le SATAA s'appuie sa connaissance des services et peut effectuer au besoin des recherches bibliographiques, avoir recours aux réseaux professionnels auxquels il participe ou solliciter les services juridiques départementaux.
- Organisation de rencontres techniques entre spankeurs, diffusion d'informations, animation d'un forum en ligne, partage de pratiques...
- Réalisation et diffusion d'une veille réglementaire.
- Réalisation de bilans annuels sur les SPANC et l'état du parc ANC à l'échelle de l'Ardèche et de la Drôme.
- Expertise sur les dossiers d'ANC regroupé.



BÉNÉFICIAIRES & MODALITÉS D'INTERVENTIONS

Toutes les collectivités des départements de la Drôme et de l'Ardèche compétentes en assainissement non collectif bénéficient gratuitement de cette mission.



SATAA
☎ 04 75 66 75 32
04 75 66 77 32
sataa@ardeche.fr